



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 30 janvier 2024

Régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) : mise en ligne d'une démarche simplifiée de déclaration

À la clôture de la saison de chasse (dernier jour de février), certaines espèces classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) peuvent être détruites par tir sur autorisation individuelle.

Les espèces concernées sont la fouine, la martre, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, la pie bavarde et le pigeon ramier.

Afin de faciliter et simplifier cette demande d'autorisation pour les déclarants, une démarche en ligne est accessible sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire à l'adresse suivante :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/demarche-esod>

En utilisant la procédure dématérialisée, vous pouvez suivre rapidement et simplement l'évolution du statut de votre demande. Simple, ce lien vous dirige directement sur la page qui vous fournit l'ensemble des informations et l'accès à la démarche en ligne. **Rapide**, cette dernière ne nécessite aucun envoi postal préalable, ni impression de formulaire, et fonctionne indépendamment des horaires d'ouverture de la direction départementale des territoires. Il suffit ensuite de télécharger l'attestation de déclaration immédiatement délivrée (si la demande est complète).

Pour cela, il faut créer un compte France-Connect. Un pas-à-pas accessible grâce au lien ci-dessus vous guide pour la création du compte et la première connexion. Les années suivantes, la seule démarche sera de compléter le formulaire, ce qui ne prend que quelques minutes.

Enfin, pour une information complète dans le cadre de la déclaration, les services de l'État mettent également en ligne les textes réglementaires qui fixent la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Contact presse
**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Coralie LELOUP / Justin GADRAT
Tél. : 02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

1/1

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9